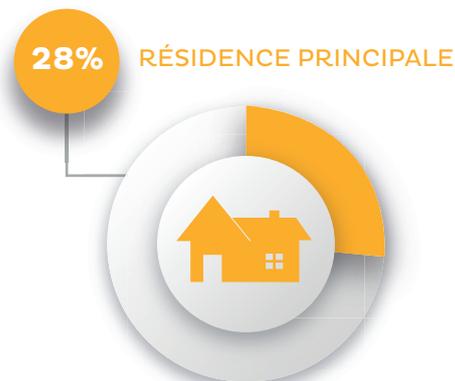


LES TAUX BAISSENT POUR LE BONHEUR DES ACQUÉREURS

En mars, les primo-accédants restent très présents au sein de la clientèle Cafpi (60%). Cette présence est portée par la nouvelle baisse des taux qui approchent les records historiques. La part des investisseurs augmente également dans la clientèle Cafpi, signe de la bonne santé du marché immobilier. Les taux toujours bas permettent à tous de se lancer dans leur projet immobilier, que ce soit pour une résidence principale ou pour de l'investissement.

RÉPARTITION DES ACQUÉREURS



PROFILS DES EMPRUNTEURS



PRIMO-ACCÉDANTS

L'emprunt moyen des primo-accédants en mars était de 208 386 € sur 243 mois, soit des valeurs similaires à février, avec 208 119 € sur 242 mois.

En revanche, leur effort consenti pour emprunter a diminué par rapport au mois dernier, passant de 4,98 années de revenus à 4,60 années en mars.



ACCÉDANTS

Du côté des autres accédants, leur emprunt moyen est en hausse et passe à 247 673 € sur 199 mois contre 243 195 € sur 198 mois. En conséquence, leur effort pour emprunter a légèrement augmenté, passant de 5,19 années de revenus à 5,25 années en ce mois de mars.

208 386 €

EMPRUNT

247 673 €

4,60 années de revenus

ACQUISITION

5,25 années de revenus

84,68 %

ACHAT DANS L'ANCIEN

78,38 %

MONTANT ET DURÉE DES EMPRUNTS



PRIMO-ACCÉDANTS

208 119 € / 242 MOIS FÉVRIER 2019

208 386 € / 243 MOIS MARS 2019

LE MONTANT MOYEN DU CRÉDIT CHEZ LES PRIMO-ACCÉDANTS EST DE **208 386 €** SUR 243 MOIS.



ACCÉDANTS

FÉVRIER 2019 243 195 € / 198 MOIS

MARS 2019 247 673 € / 199 MOIS

LE MONTANT MOYEN DU CRÉDIT CHEZ LES ACCÉDANTS EST DE **247 673 €** SUR 199 MOIS.

• • • ACQUISITION EN ANNÉES DE REVENUS • • •

LES CHIFFRES DU MOIS DE MARS



Le prix du bien représente **4,60 années** de revenus pour un primo-accédant.



Pour un accédant, le prix du bien représente **5,25 années** de revenus.



MARS



FÉVRIER

• • • ACQUISITION DANS L'ANCIEN • • •



PRIMO-ACCÉDANTS

80,14 %

FÉVRIER

84,68 %

MARS



ACCÉDANTS

FÉVRIER

81,44 %

MARS

78,38 %

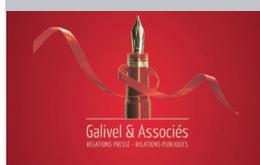
84,68 % DES PRIMO-ACCÉDANTS ONT ACHETÉ DANS L'ANCIEN.

POUR LES ACCÉDANTS CE CHIFFRE BAISSE, AVEC 78,38%.

CAFPI EN BREF :

CAFPI est le leader du marché des courtiers en crédits. Il est totalement indépendant, aucun groupe bancaire ne figurant dans son capital. Avec un effectif de 1.420 personnes, CAFPI est présent, via ses 230 agences en propre, dans toute la France & DOM-TOM pour accompagner ses clients dans toutes les étapes de leur projet immobilier. En 2018, CAFPI a finalisé 38 000 dossiers, pour plus de 8 milliards d'euros de crédits signés. Le métier de courtage en prêts immobiliers est toujours en plein essor puisque près de 40 % des crédits en France se font via un courtier. Grâce à ses volumes, CAFPI obtient des 150 banques et assureurs partenaires avec lesquelles il travaille en permanence des conditions particulièrement avantageuses dont il fait bénéficier directement ses clients. CAFPI est l'expert de tous les crédits avec ses offres de crédits immobilier, de regroupement de crédits, de crédits à l'international, de crédits professionnels et d'assurances emprunteur en ligne sur www.cafpi.fr.

En 2010, sous l'impulsion de CAFPI, naît l'APIC (l'Association Professionnelle des Intermédiaires en crédits) dans le but d'accompagner les évolutions réglementaires et législatives de l'encadrement de la profession et représenter les courtiers auprès des pouvoirs publics (www.apicfrance.asso.fr).



CONTACT PRESSE - GALIVEL & ASSOCIÉS
Carol Galivel / Julien Michon
Tél : 01 41 05 02 02 - Fax : 01 41 05 02 03
21 - 23 rue Klock - 92110 Clichy
galivel@galivel.com

CAFPI - Philippe Taboret
Directeur Général Adjoint
Tél : 01 69 51 00 00 - Fax : 01 69 51 18 18
28 rte de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois
p.taboret@cafpi.fr

CAFPI %
EXPERT EN CRÉDITS

ACQUISITION AVRIL 2019

© CAFPI SA

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

« Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent ». « Pour tout prêt immobilier, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours ; l'achat est subordonné à l'obtention du prêt, s'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées » CAFPI SA, siège social : 28 route de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois - Tél. 01 69 51 00 00 - E-mail : cafpi@cafpi.fr S.A à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11 572 500 euros SIREN N° 510 302 953 - RCS EVRY - N° DE GESTION 2009 B 00365 - CODE APE 6619 B - ORIAS 09047385 - RC.I.O.B N° 57 437 750 - Courtier en opérations de banque et en assurance - Membre de l'APIC, Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits - Retrouvez l'ensemble de nos partenaires bancaires sur www.cafpi.fr - Document réservé aux professionnels.